

Partant du constat que près de 65 % des entreprises familiales seront amenées à devoir régler leur succession d'ici 2015, l'Institut de l'Entreprise Familiale^(*) a confié au Centre de Recherche PME et d'Entrepreneuriat (HEC-ULg) la réalisation d'une étude scientifique sur la transmission des entreprises familiales en Belgique francophone.

Cette étude apporte un éclairage sur la manière avec laquelle les entreprises familiales francophones **de plus de 10 personnes** se sont préparées face à cette échéance.

Voici quelques constats que nous révèle cette étude :

- En Communauté Wallonie-Bruxelles, 39% des entreprises de plus de 10 ETP (équivalents temps plein) sont familiales.
- Les entreprises familiales sont proportionnellement plus représentées dans les provinces de Luxembourg (60%), de Namur (51%), du Hainaut (48%) et de Liège (46%), tandis que le Brabant wallon (38%) et surtout Bruxelles (25%) ont un tissu moins dense d'entreprises familiales.
- Les entreprises familiales sont proportionnellement plus représentées dans les secteurs agricole (58%) et de la construction (57%).
- 44% (respectivement 42%) des entreprises employant entre 10 et 20 personnes (respectivement entre 20 et 50 travailleurs) sont familiales. Par contre, seules 26% (respectivement 13%) des entreprises entre 50 et 250 personnes (respectivement plus de 250 personnes) sont familiales.
- La part des emplois imputables aux entreprises familiales varie fortement d'une province à l'autre : de 51% pour le Luxembourg à 14 % pour Bruxelles Capitale.
- Les entreprises familiales de petite taille présentent globalement des performances moindres que les entreprises non familiales sur des variables telles que chiffre d'affaires, valeur ajoutée, nombre de travailleurs... Ces écarts de performance entre entreprises familiales et non familiales se marquent d'autant moins que les entreprises atteignent des tailles plus importantes.
- Plus de 24 % de toutes les entreprises familiales ont un patron âgé de plus de 60 ans ; l'âge moyen des patrons étant de 53,4 ans.
- Lorsque les entreprises familiales étudiées ont un conseil d'administration (près de 7 entreprises sur 10), celui-ci est majoritairement constitué exclusivement de membres de la famille et ne se réunit qu'une fois par an.
- Concernant la question de la transmission de leur entreprise familiale, 42% des patrons interrogés affirment avoir trouvé une solution satisfaisante, 45% ne se sentent pas concernés et 13% déclarent qu'il s'agit d'un réel problème non encore solutionné.
- Pour les patrons ayant déjà réglé la transmission de leur entreprise, la voie empruntée est dans plus de 7 cas sur 10 une succession familiale. Le profil type du successeur : leur descendant direct (leur fils dans plus de 80% des cas) ayant travaillé dans l'entreprise familiale depuis 9 ans en moyenne. Dans plus de 63% des cas, aucun programme spécifique pour préparer le successeur n'a été mis en place et près de 8 patrons sur 10 entendent d'ailleurs conserver un rôle actif dans leur entreprise une fois qu'elle sera transmise.
- La quasi-totalité des patrons interrogés n'attendent pas la transmission de leur entreprise avec impatience, qu'ils l'aient préparée ou non !

Les résultats de cette étude seront intégralement présentés le 15 mai 2007 lors du prochain colloque de l'Institut de l'Entreprise Familiale qui se tiendra à l'Aula Magna de Louvain-La-Neuve.

^(*) L'Institut de l'Entreprise Familiale (IEF) a été créé en mai 2006 dans le but développer des initiatives en faveur des entreprises familiales. L'IEF entend jouer, pour la Belgique francophone, le même rôle que celui assuré par son homologue du nord du pays (**Het Instituut voor het Familiebedrijf**, IFB), à savoir appuyer la professionnalisation de l'entreprise familiale et accompagner sa continuité, son développement et sa transmission. Plus d'infos sur <http://www.institutentreprisefamiliale.be>.